Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1273

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : Plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon - Secteur centre - Territoire de la ville de Lyon - Arrêt du projet - Révision d'urgence - Requalification de l'îlot Bon Lait

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification

urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La présente délibération a pour objet l'arrêt de projet de la révision d'urgence relative à la requalification de l'îlot Bon Lait à Lyon 7°.

Par délibération n° 2002-0734 en date du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a décidé l'ouverture de la concertation préalable en vue de la révision d'urgence du plan d'occupation des sols et de la création d'une ZAC.

A ce jour, la concertation est achevée et son bilan global a été soumis au conseil de Communauté lors de sa séance du 3 mars 2003, préalablement au présent arrêt du projet.

Ce projet de révision d'urgence du plan d'occupation des sols relative à la requalification de l'îlot Bon Lait, qui a fait l'objet d'un examen conjoint est présenté au Conseil afin qu'il en soit pris acte ;

Vu ledit dossier;

Vu ses délibérations en date des 23 septembe 2002 et 3 mars 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que la loi Habitat, urbanisme, construction a été publiée le 3 juillet 2003 et qu'il convient de modifier la présente délibération en conséquence ;

DELIBERE

- 1° Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.
- 2° Prend acte du projet de révision d'urgence relative à la requalification de l'îlot Bon Lait du plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon, secteur centre, territoire de la ville de Lyon (7° arrondissement).

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,